

NOTE DE CADRAGE

DEMANDE DE SUBVENTION

PROJET SPORTIF FÉDÉRAL FFPM 2021



MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs les Président.e.s

La nouvelle campagne « Projet Sportif Fédéral 2021 » (PSF) s'engage alors que nous vivons notre douzième mois sur fond de crise sanitaire. Celle-ci ayant bousculé notre quotidien, nos habitudes au sein de nos structures associatives et la pratique de tous nos licenciés.

Votre dynamisme, votre capacité d'adaptation ont permis à la FFPM de contenir la baisse de ses licenciés et de ses clubs affiliés. C'est pourquoi, cette campagne 2021 se veut celle de la relance et de l'accompagnement.

La dotation attribuée par l'ANS à la FFPM va dans ce sens avec une enveloppe complémentaire dédiée au « Plan France Relance ».

Je souhaite que le plus grand nombre de structures puissent participer à cette nouvelle campagne qui sera renforcée au plan régional et local par la mise en œuvre des Projets Sportifs Territoriaux (PST) où là encore un Fond Territorial de Solidarité sera mis en œuvre.

J'ai pour cela demandé à la Direction Technique Nationale de pouvoir vous informer, vous accompagner tout au long de cette campagne « PSF/FFPM 2021 ».

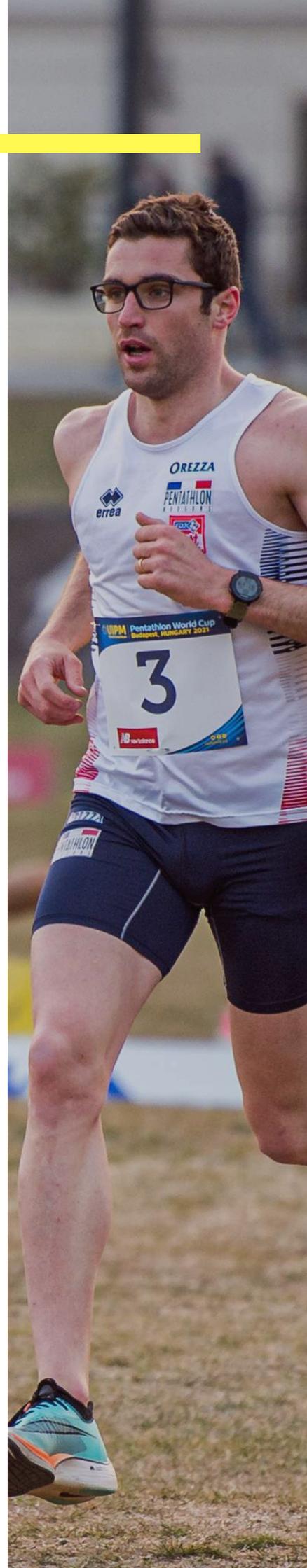
Nous devons poursuivre notre développement fédéral malgré cette crise sanitaire majeure.

Je suis persuadé qu'avec le Laser Run et des organisations locales multiples, nous avons un outil qui doit nous permettre de montrer une augmentation de licences quand tous les autres sports sont à la baisse. Utilisons le !!

Bonne campagne 2021.

Sportivement,

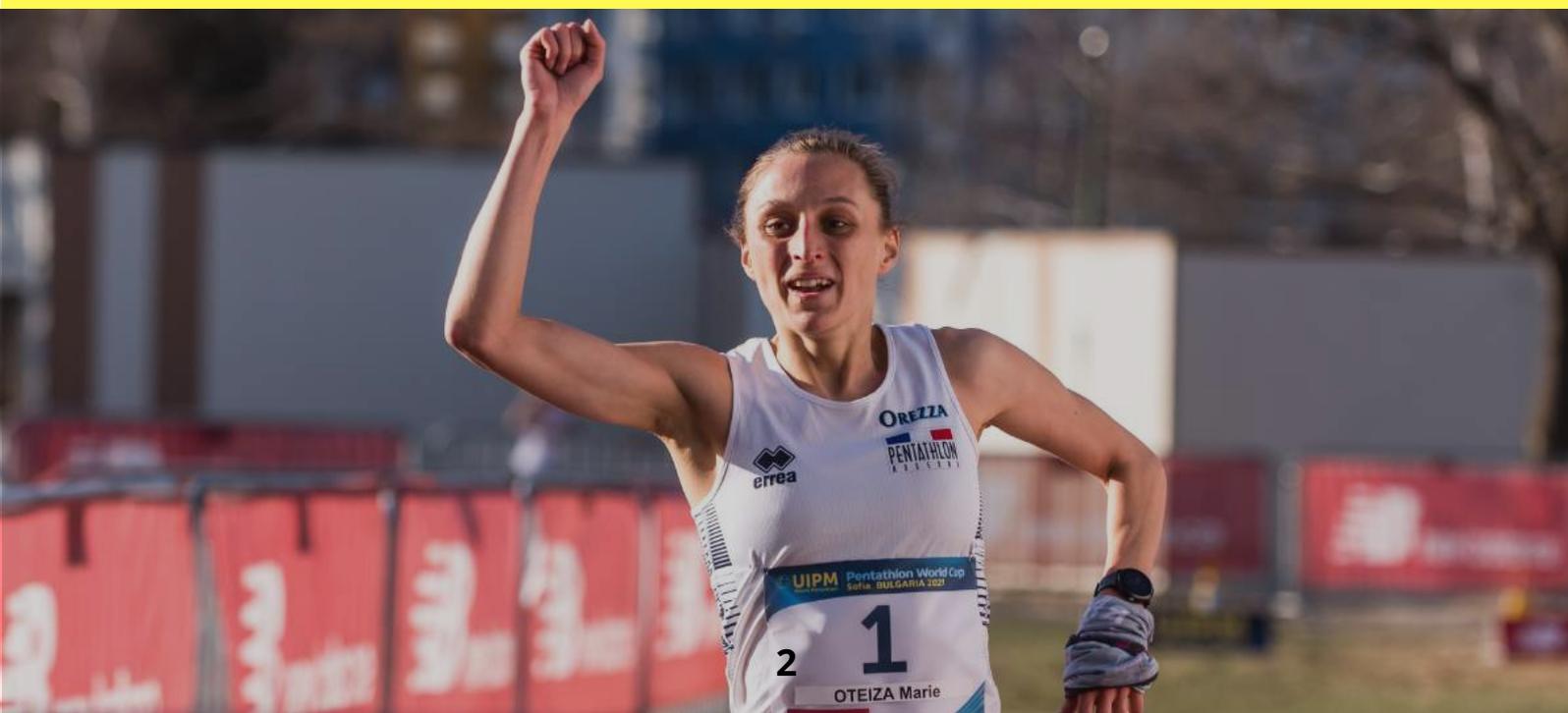
Joel BOUZOU



INTRODUCTION

Le « Projet Sportif Fédéral 2021 » validé par le Bureau Directeur Fédéral ainsi que par l'Agence Nationale du Sport traduit les priorités et orientations stratégiques fédérales afin d'atteindre les différents objectifs visés dans une période très complexe liée au COVID 19.

Le PSF vise à accompagner une reprise de l'activité, à un développement soutenu de l'ensemble des pratiques du Pentathlon Moderne pour toutes et tous et sur l'ensemble du territoire national. Les Aides à Projets qui seront octroyées aux organes déconcentrés que sont les CRPM, les CDPM, les Clubs devront permettre la réussite des objectifs de la FFPM.



DIFFUSION

La note de cadrage sera transmise à l'ensemble des structures affiliées à la FFPM à partir du 7 mai 2021.

Elle sera aussi mise en ligne sur notre site ainsi que le « Projet Sportif Fédéral » validé par le Bureau Directeur de la FFPM et l'Agence Nationale du Sport.



CHOIX DU SCÉNARIO MIS EN OEUVRE POUR LE PSF/FFPM 2021

La FFPM propose un dispositif innovant de répartition des subventions au regard des priorités et des orientations qu'elle aura elle-même fixées sur la base des directives de l'ANS et des clés de répartition suivantes:

- 50% vers les clubs
- 50% vers les comités.

La FFPM après avoir analysé la campagne PSF 2020 (nombre de dossiers validés), prenant en compte les directives 2021 de l'ANS quant au traitement des dossiers, l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi des actions a décidé d'opter pour un scénario centralisé au niveau national pour cette campagne PSF 2021 .

LES PRIORITÉS FÉDÉRALES 2021



SOUTENIR LA REPRISE DES
ACTIVITÉS POST COVID

AUGMENTER LE NOMBRE DE
LICENCIÉS SUR LE TERRITOIRE

AUGMENTER LE NOMBRE DE
CLUBS SUR LE TERRITOIRE

AUGMENTER LA VISIBILITÉ DU
PENTATHLON MODERNE ET DE SES
DIFFÉRENTES FORMES DE PRATIQUE

LES ORIENTATIONS FÉDÉRALES 2021



S'ORGANISER ET S'ÉTENDRE SUR
LE TERRITOIRE DE FAÇON
COHÉRENTE ET MAÎTRISÉE

RENDRE LE LASER RUN
ACCESSIBLE POUR
TOUTES ET TOUS

PROMOUVOIR LA PRATIQUE DES
JEUNES FILLES ET DES FEMMES

PROMOUVOIR LA PRATIQUE AU
SEIN DES QPV ET ZRR

PROMOUVOIR LA SANTÉ PAR LE
PENTATHLON, LE PARA-PENTATHLON,
LE SPORT-SANTÉ, ET LE SPORT SUR
ORDONNANCE

LES PRIORITÉS POUR LES COMITÉS RÉGIONAUX

- Mettre en œuvre la politique fédérale de développement de la Fédération.
- Optimiser le développement du Laser Run.
- Développer la pratique des jeunes filles et des femmes
- Aider à la création de CDPM.
- Aider à la création de nouveaux clubs.
- Mettre en œuvre les formations pour les éducateurs, les juges, les arbitres.
- Développer au niveau régional les partenariats nationaux.
- Participer à la détection et l'accession au haut niveau.
- Soutenir la structuration et le développement des CDPM implantés sur leur territoire.



LES PRIORITÉS POUR LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

- Mettre en oeuvre la politique de développement de la Fédération
- Appuyer les actions d'envergure des CRPM.
- Aider à la création de clubs sur leur territoire.
- Développer au niveau départemental les partenariats nationaux.
- Accompagner le développement des clubs situés sur leur territoire.
- Développer leur réseau institutionnel départemental.



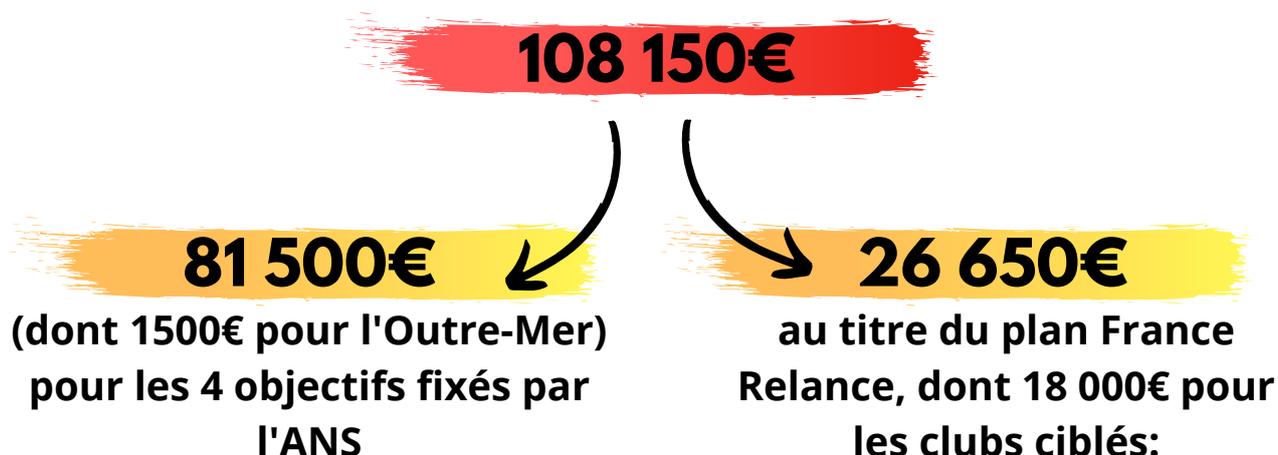
LES PRIORITÉS POUR LES CLUBS

- Proposer des actions permettant la relance de l'activité.
- Structurer la pratique au sein de leur club, permettant l'accès à tous les publics.
- Développer la pratique des jeunes, notamment la pratique des jeunes filles.
- Promouvoir la pratique des masters.
- Développer le Laser Run sous toutes ses formes.
- Faire connaître les différentes formes de pratique du Pentathlon Moderne.
- Proposer des actions en QPV et ZRR.
- Participer aux actions départementales et régionales.



MODALITÉS DE RÉPARTITION DES CRÉDITS

Au titre du PSF de l'année budgétaire 2021, l'ANS a doté la FFPM d'une enveloppe globale de **108 150 €*** , répartis entre les structures de la FFPM (clubs, CDPM, CRPM) de la façon suivante:



- Le développement de la pratique
- Le développement de l'éthique et de la citoyenneté
- La promotion du sport santé
- L'accession au sport de haut niveau

- Les associations menant des actions en faveur de la reprise sportive répondant aux critères:
- Création en 2017 ou après
 - Perte de licenciés ou stagnation du nombre
 - Part de femmes inférieures à 39% (moyenne nationale)

L'ANS précise aux fédérations de faire attention aux points suivants:

- La part réservée aux clubs doit être de 50% minimum
- La sanctuarisation des crédits en Outre-Mer : 1 500 €
- Les crédits attribués aux actions en faveur du public féminin devront augmenter de 25% par rapport à 2020

***cf. Tableau Clés de Répartition dans le PSF (page 45)**

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ



ÊTRE AFFILIÉ À LA FFPM POUR LA SAISON 2020/2021

UN SEUL DOSSIER PAR STRUCTURE COMPORTANT UN NOMBRE MAXIMAL D'ACTIONS (3 POUR LES CLUBS, 6 POUR LES COMITÉS)

SEUIL DE DEMANDE DE SUBVENTION : 1 500€

APPORT À MINIMA : 30% DU PROJET

LE TITRE DE LA FICHE ACTION DOIT CORRESPONDRE À UNE DES ACTIONS PROPOSÉES DANS LE CATALOGUE (PAGES 19 ET 20)

SOUS RISQUE DE NE PAS ÊTRE ÉLIGIBLE

INSTRUCTION DES DOSSIERS

Evaluation administrative

- La vérification administrative des dossiers sera réalisée par la commission nationale.
- Elle permettra de donner le feu vert pour la suite de l'instruction du dossier.
- Un tableau de bord sera réalisé.
- L'ensemble des pièces à joindre doivent être présentes.

Evaluation technique

- Respect des actions et sous-actions proposées par la FFPM (cf. Critères d'éligibilité page 11)
- Cohérence des budgets proposés pour chacune des actions.
- Cohérence technique des actions proposées.
- Action concourant au développement du nombre de clubs.
- Action concourant au développement des différentes formes de pratiques.
- Action visant un public féminin.
- Action visant les masters.
- Action poursuivant un but de santé par le sport.
- Action promouvant l'éducation et la citoyenneté.



ÉVALUATION DES PROJETS

Evaluation des projets et actions financées

Evaluation intermédiaire

- Un point sera réalisé à mi-parcours sur la mise en oeuvre des actions subventionnées
- Mise en place d'un tableau de bord et de suivi
- Le référent de la structure devra alimenter le tableau de bord auprès de la Commission Nationale

Analyse des documents prouvant la mise en oeuvre des actions

- Chaque structure devra faire parvenir les documents prouvant la mise en oeuvre des actions subventionnées (affiches, photos, factures, articles de presse...).
- La commission nationale répertoriera l'ensemble des données.
- L'ANS pourra demander les justificatifs lors d'un contrôle.



ÉVALUATION DES PROJETS

Evaluation des projets et actions financées

Analyse des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Chaque structure devra lorsque les actions subventionnées seront réalisées renseigner les indicateurs et les faire parvenir à la Commission Nationale.
- Les bilans des actions devront parvenir dernier délai six mois suivant la réalisation des actions. Pour cela, la Commission Nationale tiendra un tableau de bord avec les différents échéanciers.
- La Commission Nationale les classifiera dans un tableau qui pourra être envoyé, si besoin, à l'ANS.

Synthèse des actions envoyées à l'ANS

- La Commission Nationale réalisera une synthèse globale des actions finalisées par l'ensemble des structures ayant été subventionnées.
- La Commission Nationale devra valider la réalisation ou la non-réalisation des actions.
- Cette synthèse sera envoyée à l'ANS pour validation.
- L'ANS pourra procéder à une demande de reversement des sommes attribuées pour les structures n'ayant pas réalisé les actions subventionnées.



COMPOSITION DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

Commission régionale

Afin d'optimiser son dispositif, la FFPM demandera à ses organes déconcentrés, les CRPM, de créer des commissions régionales comportant à minima quatre personnes et dont le président sera le président du CRPM.

Ces commissions régionales se verront attribuer un profil consultant sur la plateforme OSIRIS leur permettant une lecture des dossiers déposés dans leur région.

Leur mission consiste à donner un avis éclairé sur les dossiers déposés dans leur région respective.

Commission nationale

Afin de gérer au mieux l'ensemble de ce nouveau dispositif la Commission Nationale sera constituée comme suit :

- Du Président de la FFPM ou son représentant
- D'un.e représentant.e. des comités régionaux de Pentathlon moderne
- D'un.e représentant.e. des comités départementaux de Pentathlon moderne
- D'un.e représentant.e. des clubs affiliés à la FFPM
- Du Délégué éthique de la FFPM
- D'un représentant de la Direction Technique Nationale



COMPTE-RENDU DES ACTIONS SUBVENTIONNÉES EN 2020

SCÉNARIO 1: L'ASSOCIATION A RÉALISÉ L'ACTION EN 2020

Remplir le CRF lors de votre demande de subvention PSF 2021

SCÉNARIO 2: L'ASSOCIATION VA TERMINER L'ACTION ENTRE JANVIER ET JUIN 2021

Remplir un CRF intermédiaire lors de votre demande de subvention PSF 2021, puis le CRF définitif avant le 30 septembre 2021

SCÉNARIO 3: L'ASSOCIATION N'A PAS PU TERMINER OU RÉALISER L'ACTION DÛ À LA CRISE SANITAIRE

L'association doit transmettre la déclaration sur l'honneur jointe à la circulaire 6166 du PM lors de la demande du PSF 2021.

Les subventions non utilisées pourront être redéployées sur l'exercice 2021 sur la même action ou sur une autre action sur validation de la FFPM et de l'ANS. L'association justifiera via le CRF, le bon usage des crédits lors de la campagne 2022.

DANS LE CAS OÙ L'ASSOCIATION NE SOUHAITE PAS FAIRE DE DEMANDE SUBVENTION PSF 2021, ELLE DEVRA DÉPOSER LE CRF DES ACTIONS 2020 DANS LE COMPTE ASSO, AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2021.

VOUS TROUVEREZ EN TÉLÉCHARGEMENT UN DOCUMENT EXPLICATIF COMPLET SUR LE COMPTE RENDU FINANCIER RÉALISÉ PAR L'ANS.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Les demandes de subventions seront effectuées sur le Compte Asso,

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Seules les demandes effectuées par ce moyen seront prises en compte.

Les organes déconcentrées de la fédération et les clubs auront jusqu'au :

16 juin 2021 pour déposer leur dossier

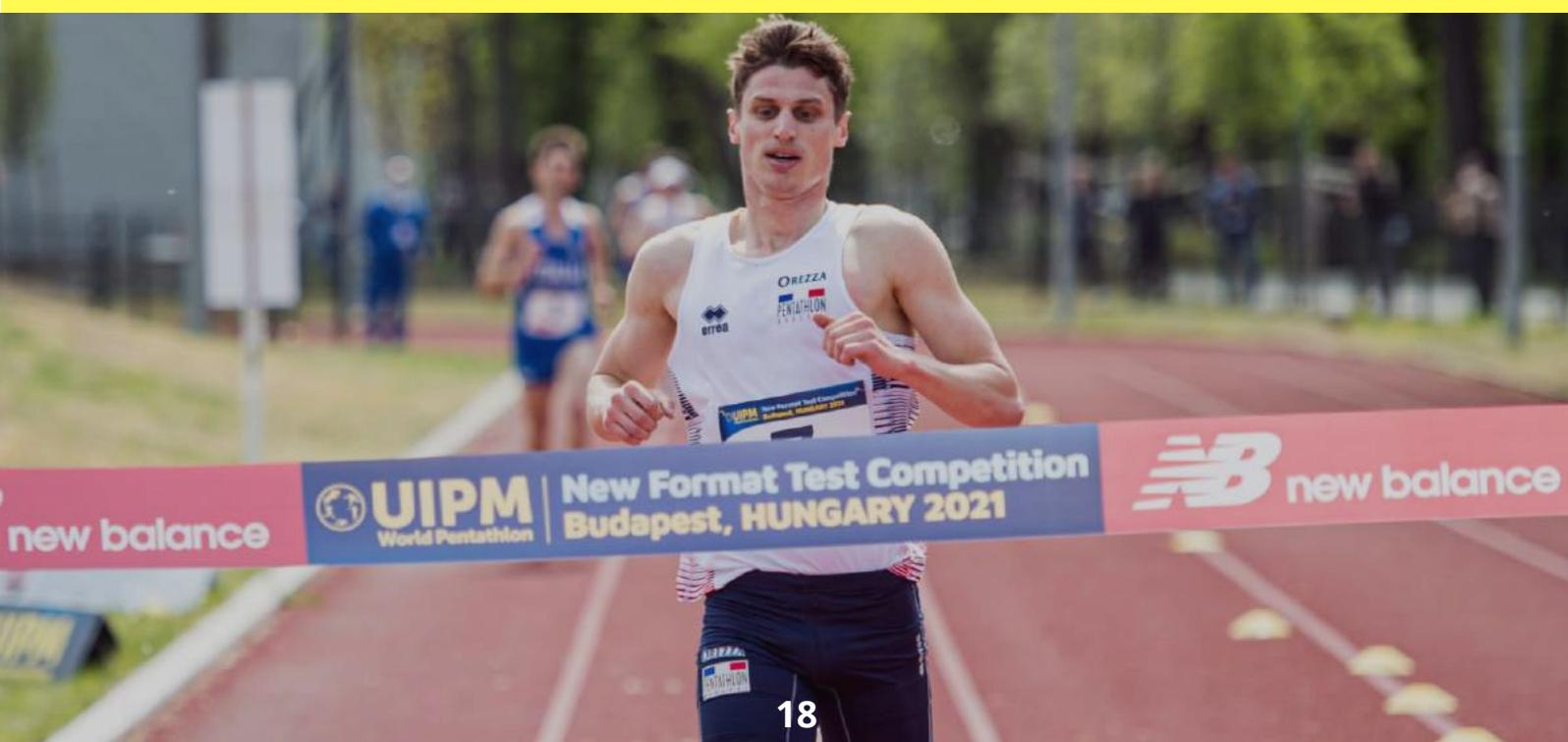
Au delà de cette date, les demandes de subventions ne pourront être traitées. **Un dossier unique** par structure devra être déposé.

Pièces à joindre au dossier

- Attestation d'affiliation à la FFPM
- Liste des dirigeants
- Coordonnées bancaires (RIB...)
- Rapport d'activité de l'année 2020
- Comptes annuels approuvés en 2020
- Statuts
- Budgets prévisionnels
- Rapport du commissaire au compte (si existant)

CODES SUBVENTIONS PSF 2021

Libellé subvention	Code subventions
FFPentathlon moderne – France – Projet Sportif Fédéral	1424
FFPentathlon moderne – Auvergne-Rhône-Alpes – Projet Sportif Fédéral	1425
FFPentathlon moderne – Bourgogne-Franche-Comté – Projet Sportif Fédéral	1426
FFPentathlon moderne – Bretagne – Projet Sportif Fédéral	1427
FFPentathlon moderne – Centre-Val de Loire – Projet Sportif Fédéral	1428
FFPentathlon moderne – Grand Est – Projet Sportif Fédéral	1429
FFPentathlon moderne – Hauts-de-France – Projet Sportif Fédéral	1430
FFPentathlon moderne – Ile-de-France – Projet Sportif Fédéral	1431
FFPentathlon moderne – Normandie – Projet Sportif Fédéral	1432
FFPentathlon moderne – Nouvelle Aquitaine – Projet Sportif Fédéral	1433
FFPentathlon moderne – Occitanie – Projet Sportif Fédéral	1434
FFPentathlon moderne – Pays de la Loire – Projet Sportif Fédéral	1435
FFPentathlon moderne – Provence-Alpes-Côte d’Azur – Projet Sportif Fédéral	1436
FFPentathlon moderne – Guadeloupe – Projet Sportif Fédéral	1437
FFPentathlon moderne – Martinique – Projet Sportif Fédéral	1438
FFPentathlon moderne – Guyane – Projet Sportif Fédéral	1439
FFPentathlon moderne – La Réunion – Projet Sportif Fédéral	1440
FFPentathlon moderne – Mayotte – Projet Sportif Fédéral	1441



CALENDRIER

7 mai 2021

Lancement de la campagne PSF/FFPM 2021

du 7 mai au 16 juin 2021, à minuit

Durée de la campagne

du 17 au 23 juin 2021

Tenue des commissions régionales

du 24 au 29 juin 2021

Tenue de la commission nationale

30 juin 2021

Envoi des résultats à l'ANS

CONTACTS ET LIENS UTILES

Pour des questions générales sur le PSF:

communication.ffpm@gmail.com

ericmichel@ffpentathlon.fr

Consulter les guides "Le Compte Asso"

Informations sur le site de l'ANS:

<https://www.agencedusport.fr/Subventions-associations-263>

SYNTHÈSE DES ACTIONS

Axe 1 : S'organiser et s'étendre sur le territoire de façon cohérente et maîtrisée

Objectifs opérationnel de l'ANS	Axes FFPM	Modalités / Dispositif éligible au financement dans le cadre de l'ANS	Sous actions FFPM / PSF	CRPM	CDPM	Clubs
	Pour une France qui bouge					
DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	S'organiser et s'étendre sur le territoire de façon cohérente et maîtrisée	Structuration fédérale	Création d'un CDPM	X		
			Mise en œuvre de services civiques	X	X	
			Formation Juge/Arbitre	X	X	
		Formations des éducateurs / entraîneurs	Mise en œuvre du BF1 et/ou BF2	X	X	
			Mise en œuvre du BF3	X		
			Mise en œuvre du CQP	X		
		Mise en œuvre des différentes formes de pratiques du Pentathlon Moderne et de ses partenariats	Organisation d'un City Tour UIPM Laser Run	X	X	X
			Organisation de compétitions fédérales	X	X	X
			Organisation d'animation au profit des partenaires de la FFPM	X	X	X
			Semaine Olympique et/ou Journée Olympique	X	X	X
Animation en partenariat avec le CNOSF et ses organes déconcentrés						
	Sentez-vous Sport	X	X	X		

Axe 2 : Rendre accessible la pratique du Laser Run pour toutes et tous

Objectifs opérationnel de l'ANS	Axes FFPM	Modalités / Dispositif éligible au financement dans le cadre de l'ANS	Sous actions FFPM / PSF	CRPM	CDPM	Clubs
DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	Rendre accessible le Laser Run à toutes et tous	Animation en établissement scolaire	Animation en écoles élémentaires			X
			Animation en collège et/ou lycée	X	X	X
			Animation en université	X	X	X
		Animation, Découverte et développement du Laser Run pour les Masters	Mise en œuvre de Laser Run de masse pour les Masters	X	X	X
			Mise en œuvre de stages pour les Masters	X	X	
			Développement d'outils pédagogiques spécifiques Masters	X		
		Le Laser Run outil de développement de la pratique féminine	Organisation d'un LR Mère/Fille	X	X	X
			Organiser l' «Octobre Rose» du Laser Run	X	X	X
			Journée de La Femme	X	X	X

SYNTHÈSE DES ACTIONS

Axe 3 : Promouvoir la santé par le pentathlon sous toutes ses formes de pratiques

Objectifs opérationnels de l'ANS	Axes FFPM	Modalités / Dispositif éligible au financement dans le cadre de l'ANS	Sous- actions FFPM/PSF	CRPM	CDPM	Clubs
	Pour une France en pleine forme					
PROMOTION DU SPORT SANTÉ	Développer le Para-Pentathlon	Formation et matériel spécifique Para-Pentathlon	Formation des éducateurs sur le handisport/sport partagé	X		
			Achat de matériel spécifique/accompagnement au Para Pentathlon	X	X	XI
			Achat de la mallette « Sport Scolaire Handicap »	X	X	†
		Animation Para-Pentathlon	Accueil de personnes en situation d'handicap au sein du club	X	X	X
			Actions découverte du Laser Run pour les personnes en situation de handicap			X
			Animation Para Laser Run dans les établissements spécialisés		X	X
	Développer le Sport Santé	Sport Santé senior et en entreprise	Mise en œuvre de l'activité Laser Run en entreprise			X
			Mise en œuvre d'un protocole santé en s'appuyant sur le triathlon			X
			Organisation de challenge inter entreprise, LR/Triathlon	X	X	X
			Préservation du capital santé par la pratique du triathlon			
			Maintien du lien social pour la pratique du LR			
			Maintien de l'autonomie par la pratique du triathlon			X
		Sport Santé social	Découverte du LR avec des personnes en accueil de jour			X
			Inclusion sociale par la mise en œuvre d'activité LR			X
	Développer le sport sur ordonnance	Formation spécifique	Éducateur sportif sur prescription médicale	X	X	X
			Maladie Cardio vasculaire et activités physiques	X	X	X
			La pratique physique des diabétiques : intérêts et précautions	X	X	X
		Animation et reconnaissance du sport ordonnance	Labellisation Sport Santé			X
			Intervention dans des structures spécialisées	X	X	X
			Accueil public spécifique			X
DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ	Développer la dimension citoyenne par la pratique du pentathlon	Projet sportif au sein des collectivités territoriales	Projet au sein des politiques de la ville : QPV			X
			Projet au sein des collectivités : ZRR			X
			Projet Etinc'ELLES	X	X	X
		Prévention contre le dopage	Action de prévention au sein des clubs de haut niveau	X	X	X
			Formation des éducateurs	X		
			Participation à des colloques spécifiques	X	X	X

SYNTHÈSE DES ACTIONS

Axe 4 : Plan de France Relance							
Objectifs opérationnel de l'ANS	Axes FFPM	Modalités / Dispositif éligible au financement dans le cadre de l'ANS	Sous actions FFPM / PSF	CRPM	CDPM	Clubs	
PLAN DE RELANCE	Accès aux clubs ayant été créés à partir de 2017	Actions liées à la reprise de l'activité sportive	Animation Fête des Associations lieu d'implantation du club/Outils Com			X	
			Portes ouvertes/Découverte Laser Run Septembre et Octobre 2021			X	
			Journée Type : « Invite ton meilleur ami et fais lui découvrir le Laser Run »			X	
		Actions liées aux protocoles sanitaires (matériels, gels, masques...)	Non pris en compte				
		Aides aux associations en difficulté	Non pris en compte				

Axe 5 : Accession au sport de haut niveau							
Objectifs opérationnel de l'ANS	Axes FFPM	Modalités / Dispositif éligible au financement dans le cadre de l'ANS	Sous actions FFPM / PSF	CRPM	CDPM	Clubs	
ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU	Émergence de jeunes Talents « Héritage 2024 »	ETR - Actions sportives	Mise en Œuvre de journées de Détection des jeunes	X			
		ETR - Encadrement	Regroupements d'entraîneurs / Optimisation des compétences	X			
		ETR - Optimisation de l'entraînement	Organisation de stages spécifiques et/ou rencontres Inter-CRPM	X			
		PPF - Actions sportives	Non pris en compte				
		PPF - Encadrement	Non pris en compte				
		PPF - Optimisation de l'entraînement	Non pris en compte				

ANNEXES

Les documents suivants sont à consulter sur le site fédéral

<https://www.ffpentathlon.fr>

- Plan Sportif Fédéral 2021
- Guide évaluation des actions financées par le PSF 2020
- Modèle de déclaration sur l'honneur (report actions 2020)

Les 4 guides pour le Compte Asso:

- Compléter la partie administrative
- Compte rendu financier
- Créer son compte
- Faire une demande PSF 2021

Territoires QPV et ZRR:

- Quartiers de la Politique de la Ville (QPV): arrêté du 14/09/15 (avec la liste en métropole et outre-mer)
- Les Cités éducatives
- Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)
- Territoires en contrats de ruralité
- Système d'information géographique de la politique de la ville
- Observatoire des territoires

Les structures qui ont obtenu une subvention PSF en 2020, devront remplir le compte-rendu financier (directement en ligne dans le compte Asso). Au vu de la crise sanitaire, certaines associations n'ont pas pu finaliser ou mettre en place leurs actions. Vous trouverez un document réalisé par l'ANS expliquant les démarches selon votre cas.